



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1255**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-24029- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICES - ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE :  
SPS, CONTRÔLE TECHNIQUE  
ET INGÉNIERIE GÉOTECHNIQUE - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA

**Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.11

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 19/11/12

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉ DE SERVICES - ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE :  
SPS, CONTRÔLE TECHNIQUE  
ET INGÉNIERIE GÉOTECHNIQUE - SIGNATURE DU MARCHÉ  
- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Les marchés d'assistance technique au maître d'ouvrage arrivent à leur terme. Il convient de les renouveler.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 14 juin 2012.

Les prestations sont réparties en 3 lots désignés ci-dessous.

<i>Lot</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Lot N°1 : Mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) sur les chantiers de catégories 2 et 3.	70 000,00	Euros
Lot N°2 : Mission d'assistance technique au maître d'ouvrage en matière de contrôle technique de la construction.	120 000,00	Euros
Lot N°3 : Mission d'assistance technique au maître d'ouvrage en matière d'ingénierie géotechnique.	120 000,00	Euros

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Le marché peut être reconduit, par reconduction expresse, par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2016.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012/30CB a été adressé le 14 juin 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 20 juin 2012
- B.O.A.M.P..... paru le 19 juin 2012

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 27 aout 2012 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 22 plis dont 6 dématérialisés.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

❖ Lot 1 et 2 :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	50%
2-Valeur technique	50%

❖ Lot 3 :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique	20%
3-Délai d'exécution	20%

Au cours de la séance du 19 octobre 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- **pour le lot 1 : ce lot est déclaré sans suite.**
- **Pour le lot 2 : La Société VERITAS pour un montant de détail quantitatif estimatif de 45 618,00 € HT.**
- **Pour le lot 3 : La Société HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST pour un montant de détail quantitatif estimatif de 73 097,00 € HT.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché, ses reconductions, et tous les documents s'y rapportant relatif au marché d'assistance technique au maître d'ouvrage : SPS, contrôle technique et ingénierie géotechnique avec la société VERITAS pour le lot 2 et avec la société HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST pour le lot 3.

**2012.1255 - MARCHÉ DE SERVICES - ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE  
D'OUVRAGE : SPS, CONTRÔLE TECHNIQUE  
ET INGÉNIERIE GÉOTECHNIQUE - SIGNATURE DU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**